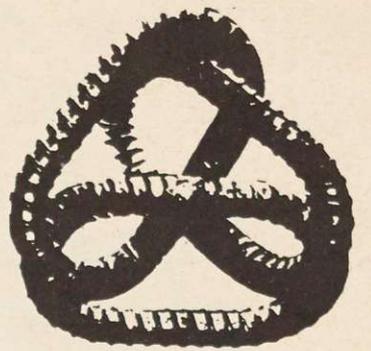


le travail

Syndic-O-phare

Edition spéciale
pour les travailleurs
de l'Industrielle
Novembre 1977



CSN

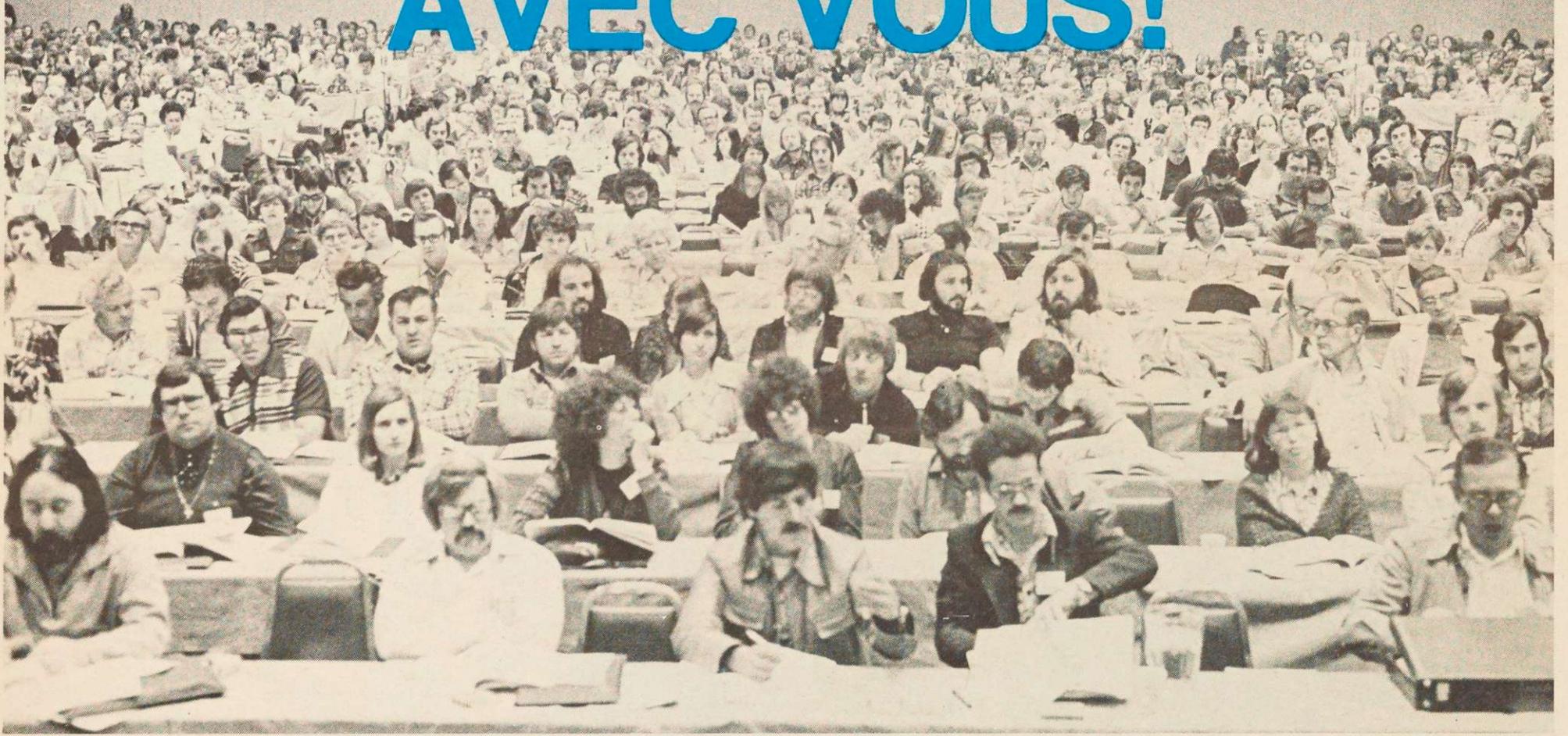
NOUS SOMMES

la CSN
aujourd'hui



la CSN
aujourd'hui

AVEC VOUS!



- pour de meilleures conditions de travail
- pour des salaires décents
- pour le respect de nos droits

OUI au SYNDICAT!



CSN

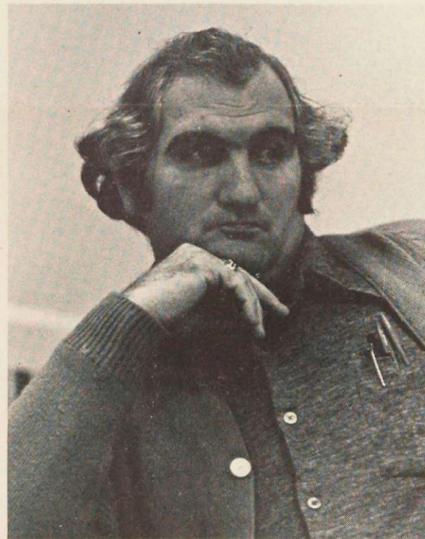
NOUS, ON A CONFIANCE EN LA CSN

Vous lirez dans cette page des témoignages de syndiqués et syndiquées CSN qui vivent diverses expériences dans leurs milieux de travail respectifs.

Jacques Ferland,
président du syndicat des
employés de la Mutuelle SSQ

"Nous, on a décidé de se syndiquer il y a 17 ans. On avait besoin de conseils et d'assistance c'est pourquoi on est allé voir la CSN. On a monté notre syndicat et depuis ce temps on ne cesse d'améliorer nos conditions de travail."

"Le syndicat n'a pas dressé un mur entre nos patrons et nous les employés. On peut entrer n'importe quand dans le bureau du directeur du personnel pour régler les problèmes: avec le syndicat derrière nous y a rien à craindre!"



"En 17 ans, il n'y a pas eu de mises à pied car notre convention nous protège très bien."

"Depuis que nous sommes organisés en syndicat (ça fait 17 ans) il n'y a eu que 5 jours de grève à la Mutuelle SSQ. Ces 5 jours de débrayages ont été votés démocratiquement en assemblée générale. C'est pas la CSN qui est venue nous dire quoi faire."

"Chez nous, le syndicat a négocié l'horaire de travail flexible. Avec ce système tu es plus libre de travailler quand tu en as envie et tu peux organiser ta journée en fonction de tes activités personnelles."

Louise Villeneuve,
du Syndicat des employés
de l'Agence Provinciale

"A l'Agence, on avait rien à perdre et tout à gagner avec le syndicat. On travaillait avec des horaires de fous, on était souvent pas payé pour le temps supplémentaire, on était soumis à une discipline de fer, les salaires étaient ridicules etc... Fallait même demander la permission pour aller à la toilette!"

"Le boss divisait les employés entre eux et ça faisait que les gens du bureau méprisaient ceux de l'entrepôt etc... Tout ça pour dire qu'on était pas mal pognés..."

Quand on s'est mis à parler de se syndiquer, là on y a goûté: mesures disciplinaires, harcèlements quotidiens, congédiements, nos congés-maladie n'étaient plus payés etc..."

"Il ne nous restait plus qu'à faire la grève pour tenter de lui faire entendre raison. On ne pensait pas que ça durerait si longtemps. Il a fallu 16 mois au boss pour qu'il comprenne qu'on ne lâcherait pas!"

"Maintenant que nous avons gagné notre grève on a une convention qui nous protège contre les abus de l'arbitraire des patrons."

"Nous aussi notre grève on l'a décidé nous-mêmes. Tout au long de notre conflit, la CSN nous a appuyés et encouragés de toutes les façons possibles."



Estelle Godin,
du Syndicat des employés
du Trust Général



"Au Trust avant qu'il y ait un syndicat, chacun faisait sa petite affaire dans son coin sans se poser de question et tout le monde se foutait de son voisin. Si le patron était "smart" ça allait, sinon c'était un enfer."

"Chaque employée allait demander (ou "quêter") sa petite augmentation de salaire à la fin de l'année. Si le patron nous trouvait de son goût on avait une augmentation; les filles qui étaient mal vues n'avaient rien."

"Des fois on arrivait le matin et on constatait qu'il manquait une fille dans notre département. Plusieurs jours après on apprenait qu'elle avait été congédiée... Il était impossible de savoir pourquoi."

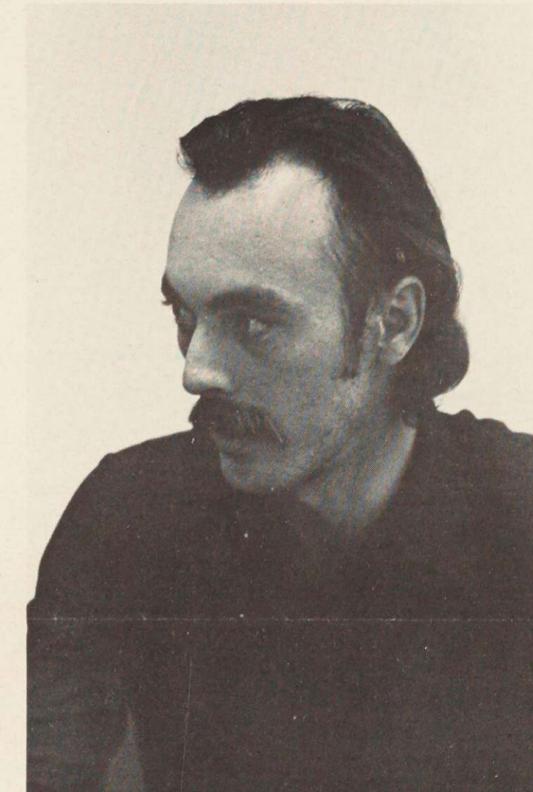
"Un beau matin en 1975 on s'est réveillé et on a dit que ça n'avait pas d'allure. Il fallait qu'on se donne des conditions de travail décentes! On est allé voir une vraie centrale syndicale pour avoir une force derrière nous; on est allé voir la CSN."

Céline Houle,
du Trust Général



"Après ce que j'ai vécu et ce que je sais du syndicalisme, je suis prête à dire à tout le monde d'embarquer là-dedans!"

Chez nous, on l'a gagné notre grève. Les patrons ne nous considèrent plus comme des "bonnes" qui vont leur chercher des cafés. Maintenant on travaille et on gagne notre argent: c'est tout."



Jacques Bérubé,
secrétaire
de la Fédération
du Commerce
(CSN)

"A la Fédération du commerce (CSN) nous négocions environ 100 conventions collectives par année; 95% de ces conventions sont signées sans arrêt de travail."

Voici quelques exemples de syndicats qui ont récemment signé des conventions collectives de travail sans avoir eu recours à la grève:

- Le Syndicat de Québec
- Paquet
- Le Grade
- Employés municipaux de la Côte de Braupré
- Employés du Séminaire de Québec
- Transport scolaire Chauveau
- Les employés de l'Aide juridique

**A LA CSN
CE SONT
LES MEMBRES
QUI
DECIDENT!**

A PROPOS DE LA COMMISSION DE LUTTE A L'INFLATION

Vous êtes tous et toutes au courant du problème du gel des salaires qu'impose le gouvernement fédéral. Selon votre employeur, il vous serait impossible d'augmenter à l'heure actuelle votre rémunération hebdomadaire à cause de cette loi.

Ce que votre employeur ne vous dit cependant pas, c'est que les "indicateurs" (barrières) imposés par le gouvernement peuvent être considérablement dépassés.

Eh oui, c'est possible!

Il y a un tas de facteurs qui, si on les comprend bien, peuvent permettre aux travailleurs organisés d'aller chercher plus d'argent.

Ainsi par exemple plusieurs syndicats affiliés à la CSN ont pu aller pas mal plus loin que ce que les fameux indicateurs permettaient en principe.

Ces dépassement de la loi, les syndicats concernés les doivent tout d'abord à la combativité de leurs membres qui ont fait pression sur leur employeur et ensuite à la force de négociation de la CSN qui a su aller défendre leur dossier à Ottawa.

SYNDICAT	DIFFERENCE EN PLUS	CE QUE LES SYNDIQUES ONT OBTENU APRES NEGOCIATION	CE QUE LES "INDICATEURS" DE LA LOI PERMETTRAIENT
Davie Shipbuilding (Lauzon)	8.3%	14.9%	6.6%
Vélan Montréal	8%	13%	5%
Celanease Drummondville)	10%	19%	9%
Vaillancourt (Québec)	10%	14%	4%
Bombardier (La Pocatière)	10%	18%	8%

Donc vous voyez que la loi n'est pas infranchissable et qu'avec l'appui d'une bonne centrale syndicale, les travailleurs peuvent, s'ils sont déterminés à gagner, avoir pas mal plus d'augmentation que s'ils se laissent "défendre" par leurs patrons! Les patrons ça ne fait pas de cadeaux, c'est sur nous-même que l'on doit compter!

ARTHUR NADEAU

Au mois de février 1977, Arthur Nadeau, employé à la cafétéria de l'Industrielle a un accident de travail. A son retour, le 28 mars il est congédié sous prétexte qu'il ne portait pas le bonnet réglementaire et qu'il lavait mal la vaisselle! Mais la vraie raison, c'est parce qu'il avait signé une carte d'adhésion à la CSN!

Arthur Nadeau décide d'aller devant le Tribunal du Travail, car en signant une carte pour être membre du Syndicat des employés de l'Industrielle, il était de ce fait protégé par le Code du travail, qui précise qu'il est interdit à l'employeur de congédier un employé pour avoir adhéré à un syndicat.

La CSN prouve devant le Tribunal du travail qu'il avait été congédié pour activités syndicales.

Le commissaire-enquêteur, dans sa décision, blâme l'Industrielle, pour son manque d'objectivité et de sérieux dans cette affaire et réintègre Arthur Nadeau, dans ses fonctions avec tous ses droits et privilèges.

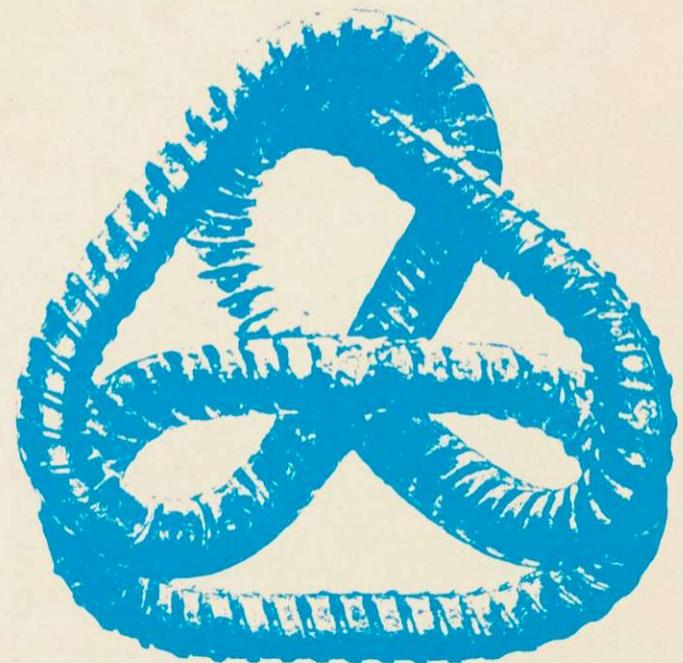
Malgré cette décision, l'Industrielle va en appel!

Jusqu'où ira-t-elle dans son acharnement contre Arthur Nadeau?

SALAIRES PAYES A LA MUTUELLE SSQ

Secrétaires	147.00 (minimum)	180.19 après 10 ans
Dactylo	131.00 (minimum)	148.68 après 1 an
Sténo-dactylo	145.00 (minimum)	157.97 après 1 an
Téléphoniste		167.49 après 7 ans
		196.25 après 17 ans
Agent de réclamation	166.32 (après 1 an)	205.94 après 9 ans
Opérateur d'ordinateur	183.40 (minimum)	228.55 (maximum)
Mécanographie	133.95 (minimum)	158.15 après 7 ans
		164.61 après 8 ans
		170.00 après 10 ans
Photo-imprimerie		144.93 après 2 ans
		183.00 après 9 ans
Commis de bureau	classe 1	154.24 après 3 ans
		183.00 après 10 ans
	classe 2	127.50 (minimum)
		145.00 (maximum)

— Le syndicat des employés de la Mutuelle SSQ vient de commencer à négocier une nouvelle convention collective. Ces salaires seront donc majorés substantiellement dans quelques semaines.



CSN